

**DIAGNOSTIC RELATIF A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
ENTRE
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE
ET
LA VILLE DE CRETEIL**



La convention territoriale globale représente un engagement stratégique pluriannuel entre les collectivités territoriales et la caisse d'allocations familiales. Réunissant une connaissance partagée et une programmation concertée, cette convention, au-delà d'un cadre contractuel rénové, réaffirme l'engagement de la caisse d'allocations familiales au côté de la collectivité territoriale. Au service des allocataires et notamment des familles du territoire, ce cadrage prend en compte l'ensemble des problématiques et ressources du territoire.

Pour engager ce processus, la démarche de diagnostic partagé représente une étape incontournable et majeure. Celui-ci s'appuie d'une part sur les études réalisées à différentes échelles par la caisse d'allocations familiales et la collectivité territoriale et aussi sur l'expertise de la Caf quant aux données relatives aux allocataires et à sa connaissance de la politique familiale et sociale déclinée sur le territoire. Cette approche partagée et globale des problématiques doit permettre d'impulser un projet global de territoire.

FICHE DIAGNOSTIC 1 : DONNEES DE CADRAGE

I – ELEMENTS DE CONTEXTE

① Démographie - Insee	Créteil	T11 ¹ Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Population en 2017	90 605	314 322	1 387 926
Evolution de la population entre 2013 et 2017	0,7 %	2,9 %	2,5 %
Structure d'âge			
Moins de 18 ans	24,8 %	24,6 %	23,2 %
De 18 à 24 ans	9,8 %	8,9 %	9,1 %
De 25 à 39 ans	22,1 %	20,8 %	21,4 %
De 40 à 64 ans	30,2 %	31,4 %	31,6 %
65 ans et plus	13,1 %	14,4 %	14,7 %
Structure familiale (en %)			
Part de familles monoparentales	20,2 %	16,9 %	16,5 %
Part de couples avec enfant(s) à charge	42,7 %	43,9 %	43,2 %
Part de couples sans enfant	32,0 %	35,2 %	36,3 %
Part de personnes seules	5,1 %	3,9 %	4,0 %
② Socio-économique	Créteil	T11 Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Données Insee			
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	24 237 €	28 346 €	30 476 €
Données Caf			
Revenu moyen des allocataires	1 528 €	1 944 €	2 128 €
Revenu médian des allocataires	1 056 €	1 294 €	1 252 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-30,9 %	-33,4 %	-41,2 %
Part d'allocataires à bas revenus	38,1 %	33,7 %	33,1 %
Part d'allocataires au Rsa	18,4 %	15,7 %	15,5 %
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	28,6 %	28,1 %	27,0 %
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants	64,6 %	70,2 %	70,1 %
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	77,3 %	79,4 %	79,1 %
③ Public allocataire de la caf	Créteil	T11 Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre d'allocataires en 2019	21 537	65 648	287 580
Evolution du nombre d'allocataires entre 2015 et 2019	22,2 %	21,1 %	19,8 %
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la caf	52 629	171 682	728 356
Taux de couverture allocataires	58,1 %	54,6 %	52,5 %
Part des allocataires avec enfant à charge	50,4 %	56,9 %	54,2 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017 ; DGFIP 2017, sur les revenus 2016.

II – PORTRAIT DU TERRITOIRE

Préfecture du Val-de-Marne, Créteil est une commune de 90 605 habitants (recensement Insee 2017), située au centre du département et en banlieue sud-est de Paris. Elle est limitrophe avec les communes de Maisons-Alfort, Alfortville, Saint-Maur-des-Fossés, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes, Valenton et Choisy-le-Roi. Elle a également intégré l'établissement public territorial

¹ Territoire 11 de la métropole du Grand Paris

(Ept)² - Grand Paris Sud Est Avenir (ou territoire 11) de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016. La population cristolienne couvre 6,5 % de celle de l'ensemble du département et 28,8 % de celle de l'Ept 11. Elle a très légèrement augmenté de + 0,7 % entre les recensements de 2013 et 2017, soit de manière moins dynamique que sur les deux autres échelons territoriaux (+ 2,9 % pour le T11 et + 2,5 % pour l'ensemble du Val-de-Marne).

Selon les données Insee, la population communale se distingue par une part des « plus jeunes » (moins de 40 ans) plus importante de + 3 points comparativement à l'échelon départemental. Les moins de 18 ans y participent pour moitié avec une surreprésentation de + 1,6 point. En effet, l'académie de Créteil, deuxième académie en France, en termes d'effectifs, couvre trois départements (le Val-de-Marne, la Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis. A contrario, les 40-64 ans et les 65 ans et plus sont sous-représentés de respectivement - 1,4 point et - 1,6 point.

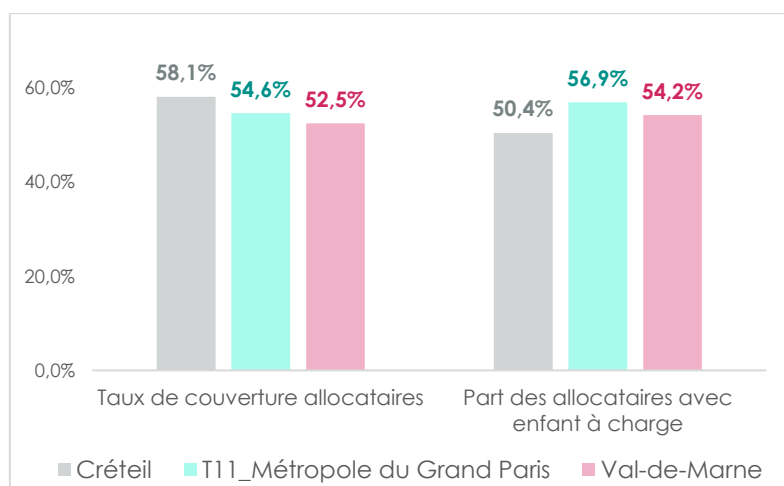
Cette population se caractérise également par une structure familiale distincte de celle de l'ensemble du Val-de-Marne. En effet, si les couples avec enfant(s) à charge, et surtout sans enfant, sont sous-représentés (respectivement - 0,5 point et - 4,3 points), les familles monoparentales et les personnes seules sont surreprésentées (respectivement + 3,7 points et + 1 point).

Concernant ces deux structures (âge et famille), le profil de l'Ept est plus proche du modèle départemental.

Par ailleurs, Créteil se démarque avec un taux de couverture, au titre de la population allocataire, plus important (58,1 %) en 2019, soit un écart de + 5,6 points avec le taux départemental et + 3,5 points avec celui du territoire 11 - (cf. figure 1). À l'inverse, la part des familles allocataires est inférieure sur le territoire communal (50,4 % contre 54,2 % pour le Val-de-Marne et 56,9 % pour l'Ept 11).

L'évolution du nombre d'allocataires entre 2015 et 2019 se situe à hauteur de + 22,2 %), soit + 2,3 points à l'échelon départemental, et + 1,1 point à celui du territoire 11.

Figure 1. Taux de couverture et allocataires avec enfant à charge à Créteil, sur le T11 et dans l'ensemble du département



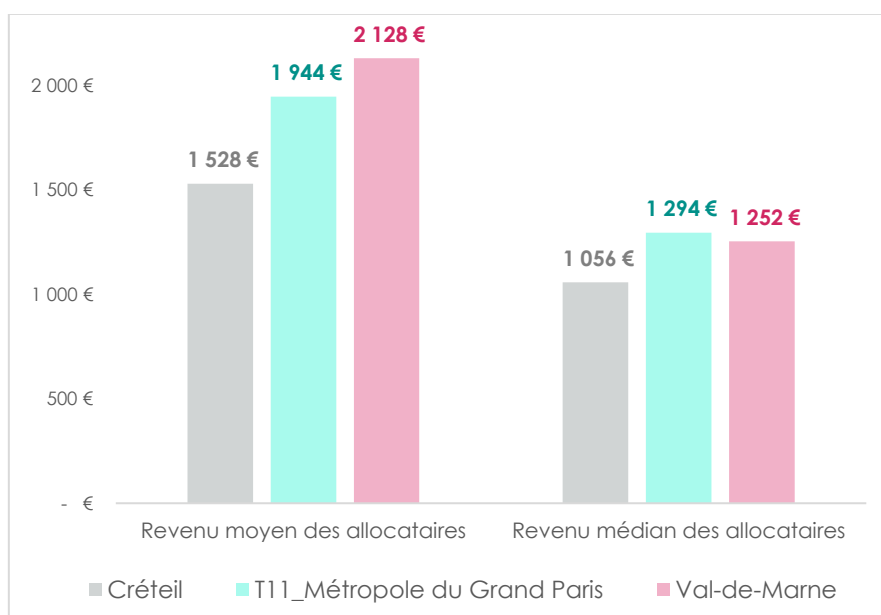
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, recensement de la population 01/01/2017.

² La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit la création de nouvelles structures administratives regroupant les communes membres de la métropole, constituées d'ensembles de plus de 300 000 habitants, et dotées de nombreuses compétences, les établissements publics territoriaux (Ept). Les communes de l'Ept 11 : Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Périgny, Le Plessis-Trévisé, La Queue-en-Brie, Santeny, Sucy-en-Brie et Villecresnes.

De plus, le revenu fiscal de référence³ de la population cristolienne est nettement inférieur à celui de l'ensemble du Val-de-Marne, avec un écart de – 6 240 € (cet écart s'élève à – 4 109 € avec le territoire 11). Ceci s'explique en partie par la jeunesse de la population, ayant de plus faibles revenus et donc un niveau de vie inférieur.

Ces données sont corroborées par celles concernant les allocataires, avec des revenus moyen (1 528 €) et médian⁴ (1 056 €) également inférieurs aux deux autres niveaux, en particulier avec le département - (cf. figure 2). Par ailleurs, l'écart entre ces deux revenus moyen et médian est moins important sur l'échelon communal, soulignant ainsi une plus grande homogénéité de revenus que sur l'échelon départemental.

Figure 2. Revenus moyen et médian des allocataires sur les trois échelles territoriales



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Parallèlement à ce constat de faible niveau de revenus, Créteil est doté d'un plus faible taux d'activité⁵ féminine. Ainsi parmi les couples avec enfants, ce taux ne s'élève qu'à 64,6 %, soit un écart de – 5,6 points par rapport aux échelons supérieurs. Ce particularisme est cependant plus faible parmi les familles monoparentales (77,3 %, soit – 2,1 points avec l'Ept 11 et – 1,7 point avec le département).

Enfin, concernant trois marqueurs de vulnérabilité socio-économique : les taux d'allocataires à bas revenus⁶ (38,1 %), de bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa 18,4 %) et de bénéficiaires de la prime d'activité (28,6 %), tous sont supérieurs comparés à ceux des niveaux *supra* - (cf. figure 3). A titre d'exemple, ces derniers sont surreprésentés, respectivement de + 5 points, + 2,8 points et + 1,6 point par rapport à l'ensemble du Val-de-Marne.

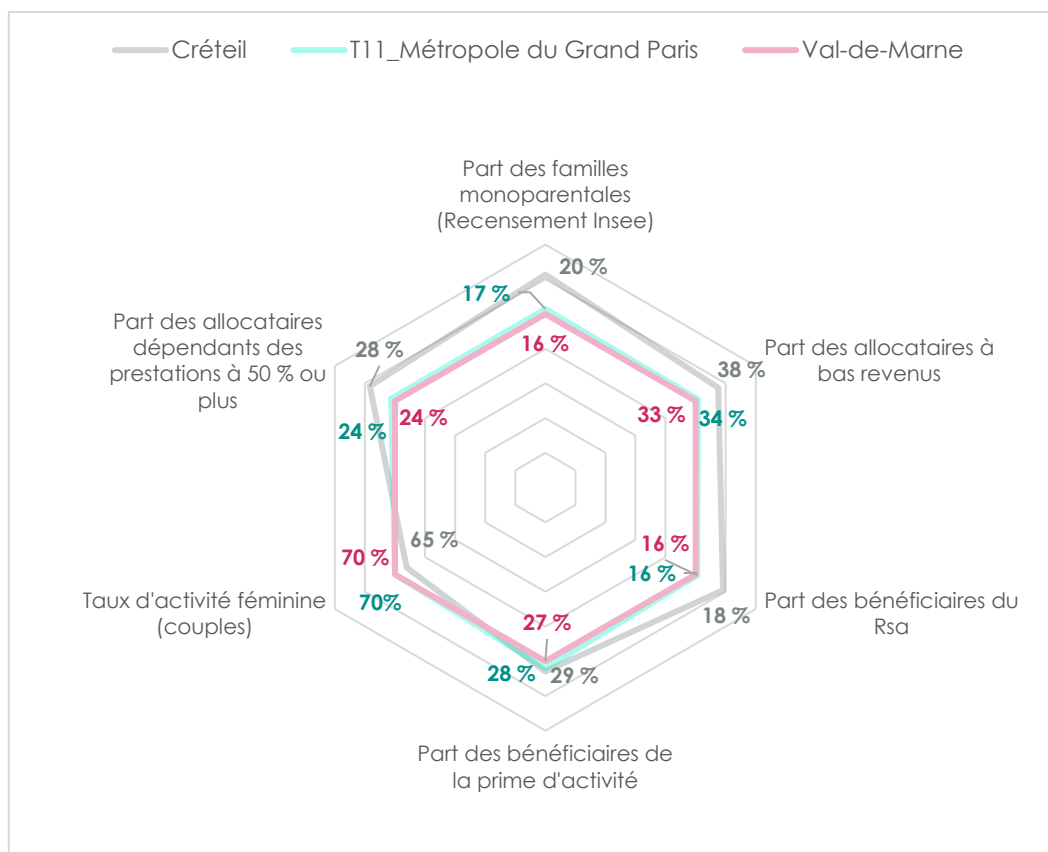
³ par foyer en 2017

⁴ Le revenu médian : valeur d'un revenu situé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus. 50% des personnes gagnent plus et 50% des personnes gagnent moins.

⁵ Le taux d'activité inclut les actifs ayant un emploi et ceux en recherche d'emploi.

⁶ Le taux de pauvreté selon les données des Caf s'évalue sur les allocataires à bas revenus : le seuil de bas revenus est calculé par l'Insee, à hauteur de 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation avant impôts de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS). Ce seuil est de 1096 € par unité de consommation au 31 décembre 2019.

Figure 3. Les principaux critères d'une vulnérabilité économique d'un territoire en comparaison de son département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, BCE2019, recensement de la population au 01/01/2017.

Ces données de cadrage montrent le particularisme de la commune de Créteil qui se démarque de l'ensemble du département. En effet, les revenus, le taux d'activité féminine mais également les taux d'allocataires à bas revenus ou encore de bénéficiaires du Rsa, représentent autant d'indicateurs d'une plus grande fragilité socio-économique du public allocataire cristolien.

FICHE DIAGNOSTIC 2 : « PETITE ENFANCE »

OBJECTIF CAF :

« Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience », ce premier objectif participe de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, acteur majeur du développement de la politique « petite enfance ».

Il s'agit ainsi de pérenniser l'offre d'accueil collectif existante et de créer de nouvelles places, notamment dans les zones prioritaires, d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants, et de soutenir l'accueil individuel.

Cet objectif est aussi inscrit dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales.

Il est d'ores et déjà inscrit dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé entre les collectivités territoriales et la Caf.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Créteil	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre de naissances domiciliées en 2019	1 521	4 700	20 399
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2015 et 2019	-0,7 %	-1,1 %	-3,1 %
Nombre de 0-2 ans révolus en 2017	3 952	13 095	56 538
Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2013 et 2017	-9,2 %	-0,1 %	-0,9 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif	2,7	3,8	3,6
② Socio-économique - Caf	Créteil	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	61,8 %	66,1 %	65,8 %
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent	33,9 %	40,9 %	41,8 %
③ Public allocataire de la Caf	Créteil	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus	30,2 %	29,9 %	30,4 %
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	21,8 %	19,1 %	18,0 %
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	31,3 %	27,7 %	26,5 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2019	3 706	12 391	52 567
Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2015 et 2019	-5,4 %	-0,4 %	-1,4 %
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (Paje emploi 2019)	162	943	3 880
Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2015 et 2019	-28,0 %	-15,4 %	-14,5 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; BCE2015 et BCE2019, état civil décembre 2015 et décembre 2019 et recensement Insee de la population au 01/01/2013 et au 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Même si le nombre de naissances domiciliées⁷ à Créteil ne diminue que très légèrement (- 0,7 %) entre 2015 et 2019, le nombre d'enfants de 0-2 ans révolus diminue de manière plus significative (- 9,2 %). Ce qui représente une diminution nettement plus marquée qu'au niveau du territoire I1 (- 0,1 %) et du Val-de-Marne (- 0,9 %).

Les données allocataires confortent ce constat puisque le nombre de jeunes enfants parmi les familles allocataires cristoliennes diminue de - 5,4 % entre 2015 et 2019 contre respectivement - 0,4 % et - 1,4 %, aux niveaux *supra*.

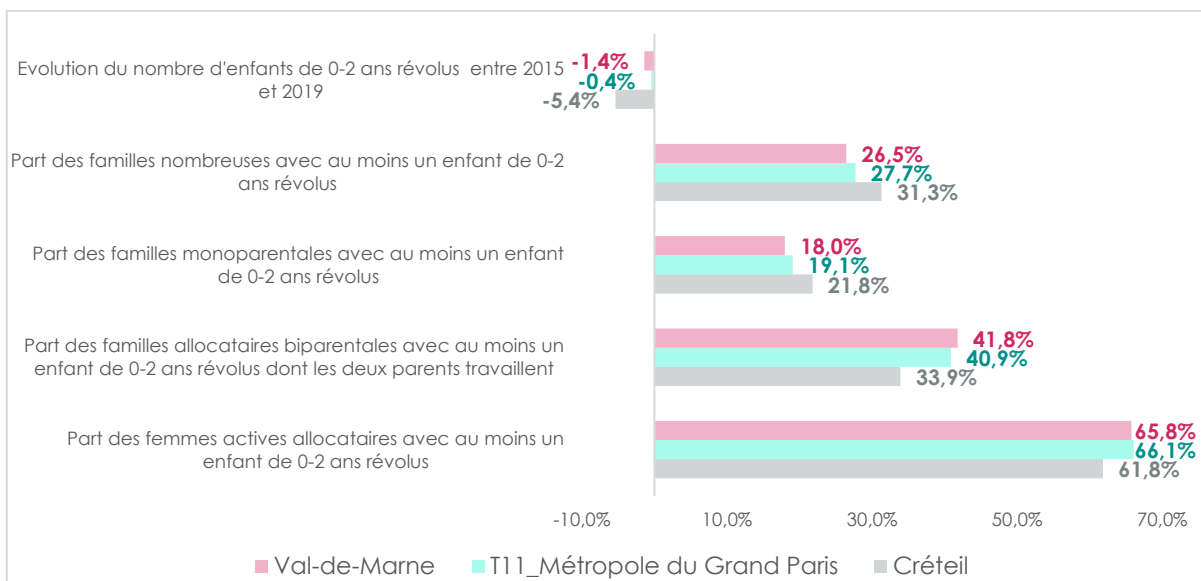
Par ailleurs, en référence aux données de cadrage, la part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant en bas âge, est sous-représentée d'environ - 4 points par rapport à l'Ept et au département. Cet écart atteint respectivement - 7 et - 8 points, concernant les familles biparentales avec un enfant à charge de moins de 3 ans, dont les deux parents travaillent.

À Créteil, en 2018, le taux de couverture, au titre de l'accueil du jeune enfant, s'élève à 48,4 % contre 50,3 % au niveau du Val-de-Marne. Vingt et une crèches collectives (familiale et parentale) soit 1 045 places d'accueil collectif, et onze multi-accueil, soit 443 places (annexe 1), représente une réponse au titre de l'accueil collectif d'une place pour 2,7 enfants de moins de 3 ans, soit un taux d'accueil plus favorable que celui du département (une place pour 3,6 enfants).

En revanche, le nombre d'assistants maternels décroît deux fois plus vite qu'au niveau départemental (- 28,0 % contre - 14,5 %).

Enfin, si la commune présente une proportion quasi-identique de parents de jeunes enfants rapportée à ce même niveau val-de-marnais (30,2 % contre 30,4 %), les familles allocataires monoparentales et/ou nombreuses parmi celles ayant au moins un enfant de 0-2 ans révolus à charge sont sur-représentées (respectivement + 3,8 points et + 4,9 points) - (cf. figure 4). Ce constat renforce l'idée d'une fragilité des familles allocataires cristolliennes ayant des enfants en bas âge, identifiées au travers des données de cadrage.

Figure 4. Les principales données relatives à la petite enfance de Créteil et son Ept rapportées à celles du département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019

⁷ Naissance domiciliée : le lieu de naissance retenu est celui du domicile de la mère.

FICHE DIAGNOSTIC 3 : « ENFANCE – JEUNESSE »

OBJECTIFS CAF :

« Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur de l'aide aux temps libres des enfants et des jeunes, et de l'accompagnement du public jeune.

Il s'agit de poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), et de soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale et d'affirmer ainsi l'action de la Branche famille, et par ailleurs d'encourager les initiatives des adolescents et de poursuivre le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes.

Ces objectifs participent aussi au déploiement du schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales. Ils sont d'ores et déjà inscrits dans le cadre des contrats enfance jeunesse.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Créteil	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	3 873	13 203	56 513
Evolution des 3-5 ans sur 2013-2017	-6,0 %	0,1 %	2,8 %
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	14 669	50 987	209 368
Evolution des 6-17 ans sur 2013-2017	1,7 %	4,4 %	3,4 %
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	8 903	27 838	125 721
Evolution des 18-24 ans sur 2013-2017	0,9 %	0,5 %	0,5 %
② Public allocataire de la Caf	Créteil	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	17 136	58 297	240 452
Nombre des 3-5 ans révolus	3 646	12 191	51 045
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	24,8 %	21,7 %	20,5 %
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	38,2 %	31,3 %	30,1 %
Nombre des 6-11 ans révolus	7 183	24 571	102 195
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	28,7 %	25,9 %	25,1 %
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	33,8 %	27,5 %	27,2 %
Nombre des 12-15 ans révolus	4 356	14 977	61 002
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	32,5 %	30,1 %	30,3 %
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	38,4 %	29,9 %	29,3 %
Nombre des 16-17 ans révolus	1 951	6 558	26 210
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	38,5 %	35,3 %	35,3 %
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	41,0 %	33,2 %	33,7 %
Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'Aeesh	658	2 182	8 088

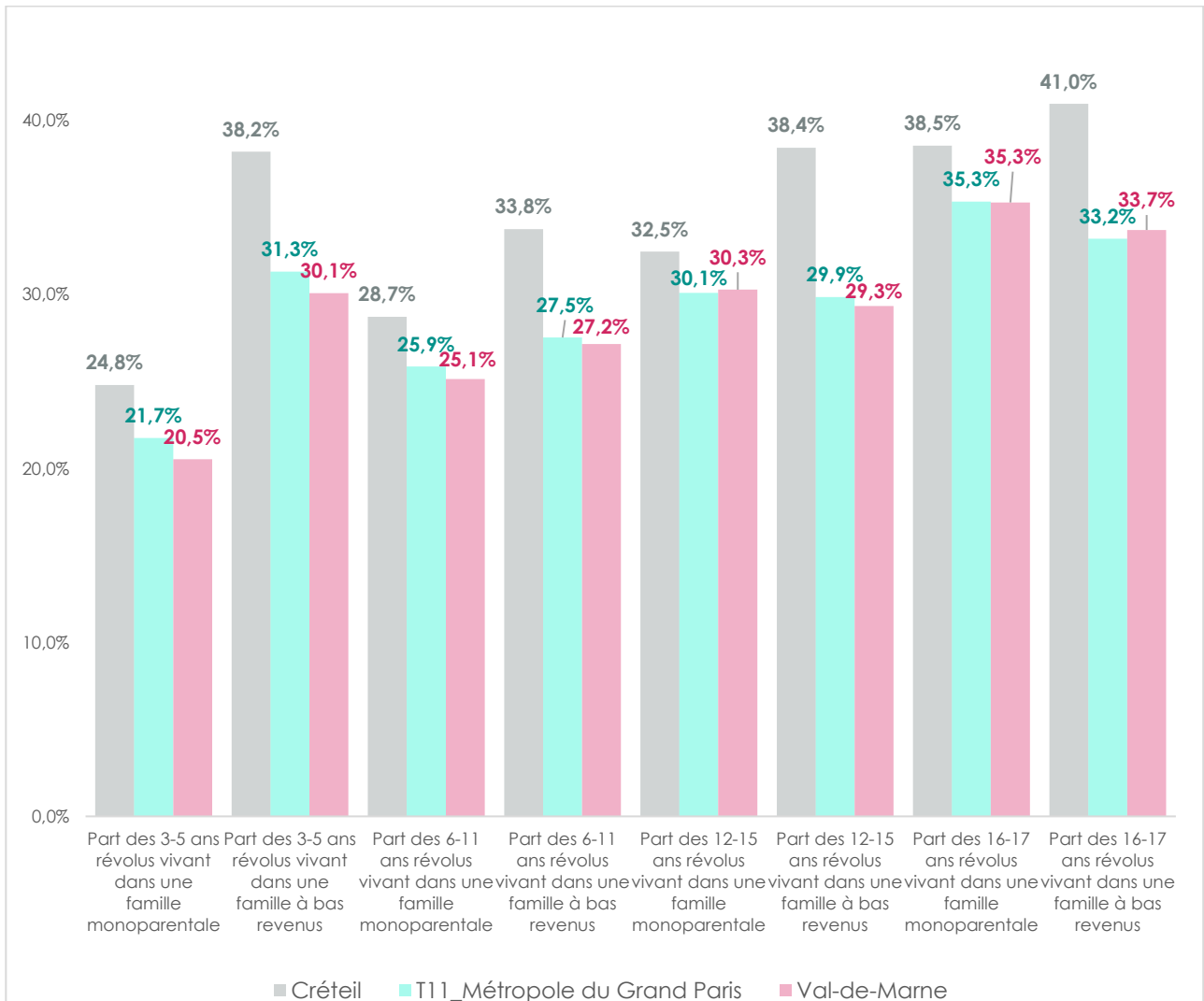
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Selon les données Insee, sur la période 2013/2017, la part d'enfants de 3 à 5 ans révolus diminue significativement de - 6,0 % alors qu'elle stagne sur l'Ept 11 et augmente de + 2,8 points sur l'ensemble du département. La part des cristoliens de 6 à 17 ans connaît quant à elle une croissance de + 1,7 point ainsi que celle des jeunes de 18 à 24 ans (+ 0,9 point).

Par ailleurs, les données allocataires de 2019 mettent en exergue un nombre d'enfants plus important, vivant au sein d'une famille monoparentale, notamment parmi celles à bas revenus. En effet, la répartition des enfants quelle que soit la tranche d'âge conforte la surreprésentation de ces profils familiaux sur la commune comparativement au département. Ainsi, à titre d'exemple, la part des enfants de 3 à 5 ans révolus, vivant dans une famille monoparentale cristolienne présente un écart de + 4,3 points avec le département et lorsque celle-ci est à bas revenus de + 8,1 points - (cf. figure 5).

Figure 5. Les enfants vivant dans une famille monoparentale ou à bas revenus en fonction de leur âge



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Ces constats confortent les premières conclusions des données de cadrage relatives aux familles monoparentales, aux allocataires à bas revenus et à leur fragilité socioéconomique par une surreprésentation de ces familles sur Créteil par rapport à l'ensemble du Val-de-Marne.

FICHE DIAGNOSTIC 4 : « PARENTALITE »

OBJECTIFS CAF :

« Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, afin de prévenir les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales.

Il s'agit notamment de favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale.

Cet objectif est aussi inclus dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et animé par la caisse d'allocations familiales.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements et services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Créteil	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans	12 427	43 421	184 735
Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2013 et 2017	-0,6 %	2,8 %	1,7 %
② Public allocataire de la Caf	Créteil	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de familles allocataires en 2019	10 858	37 370	155 896
Evolution du nombre de familles allocataires entre 2015 et 2019	1,0 %	4,0 %	3,7 %
Part des familles allocataires à bas revenus	42,7 %	34,8 %	34,2 %
Nombre de familles allocataires monoparentales	3 886	12 004	48 741
Part des familles allocataires monoparentales	35,8 %	32,1 %	31,3 %
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	51,2 %	48,2 %	48,3 %
Nombre de familles nombreuses allocataires	3 202	9 868	39 655
Part des familles nombreuses allocataires	29,5 %	26,4 %	25,4 %
Part des familles nombreuses allocataires à bas revenus	40,0 %	34,8 %	35,1 %
Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataires	195	651	2 714
Taux de séparation parmi les familles allocataires	2,0 %	1,9 %	1,9 %
Nombre de bénéficiaires de l'Asfr	134	355	1 334
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Asfr	3,4 %	3,0 %	2,7 %
Nombre de décès en 2019	20	82	343
Enfants	6	30	117
Parents	14	52	226
Ratio de décès parmi les familles allocataires	0,2 %	0,2 %	0,2 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

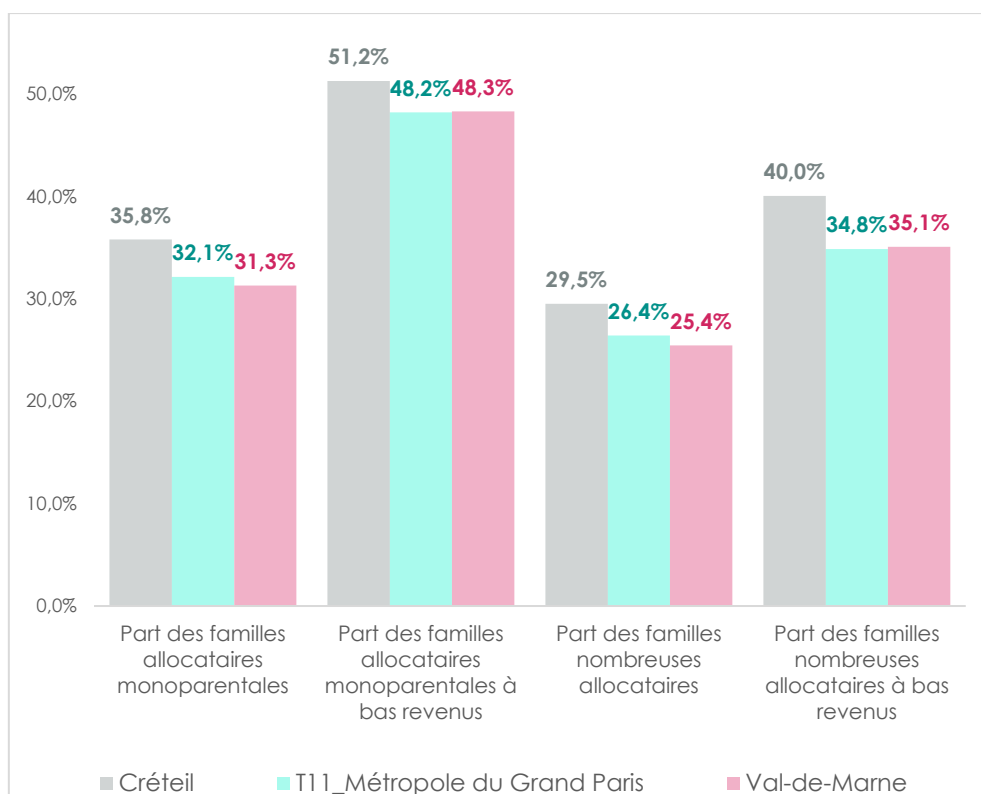
II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

En référence aux données de cadrage, même si le taux de couverture allocataires est supérieur sur le territoire de Créteil, comparativement aux deux autres échelons, la part des allocataires avec enfants à charge reste inférieure. Par ailleurs, que ce soit pour l'ensemble des familles cristoliennes, recensées entre 2013 et 2017, ou les familles allocataires (entre 2015 et 2019), leur évolution apparaît moins dynamique que sur les niveaux *supra*.

En revanche, en 2019, les familles allocataires à bas revenus restent nettement surreprésentées (+ 8,4 points) sur le territoire communal. Plus de quatre familles cristoliennes sur dix (42,7 %) vivent sous le seuil de 1 096 € par unité de consommation.

De plus, conformément aux résultats précédents sur l'ensemble des familles allocataires, la part des familles monoparentales est supérieure de + 4,5 points sur la commune (35,8 % contre 31,3 %). Cet écart est de + 3 points concernant le taux de familles monoparentales à bas revenus, soit plus d'une famille monoparentale cristolienne sur deux (51,2 %). Ce constat concerne aussi les familles nombreuses. En effet, ces dernières sont surreprésentées de + 4,1 points par rapport à l'échelon départemental, voire + 5 points pour celles à bas revenus - (cf. figure 6).

Figure 6. Part des familles monoparentales et nombreuses avec la notion de bas revenus



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Ces résultats corroborent une nouvelle fois les observations précédentes. Avec un taux d'activité féminine et des revenus moindres, couplés avec des profils de familles monoparentales et/ou nombreuses à bas revenus plus prégnants, la fragilité socio-économique de ces familles cristoliennes émerge en tant que problématique.

FICHE DIAGNOSTIC 5 : « LOGEMENT »

OBJECTIFS CAF :

« Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur central des politiques du logement.

Il s'agit ainsi de mettre en œuvre les réformes des aides au logement, notamment au titre de l'accompagnement des allocataires et aussi de poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Créteil	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre total de logements	38 809	134 320	633 207
Part de logements vacants	3,8 %	4,6 %	5,6 %
Nombre de résidences principales	37 000	126 706	586 755
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	34,9 %	47,2 %	45,0 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé	19,1 %	17,8 %	21,3 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social	38,9 %	30,1 %	26,9 %
② Socio-économique - Caf	Créteil	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	18,7 %	19,9 %	20,2 %
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	670	1 945	8 034
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	6,2 %	6,7 %	6,1 %
③ Public allocataire de la Caf	Créteil	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	10 881	28 954	132 640
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement ⁸	50,5 %	44,1 %	46,1 %
dont bénéficiant d'Apl	61,2 %	62,7 %	56,0 %
dont bénéficiant d'Alf	16,1 %	16,9 %	15,9 %
dont bénéficiant d'Als	22,7 %	20,4 %	28,1 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, 2017 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

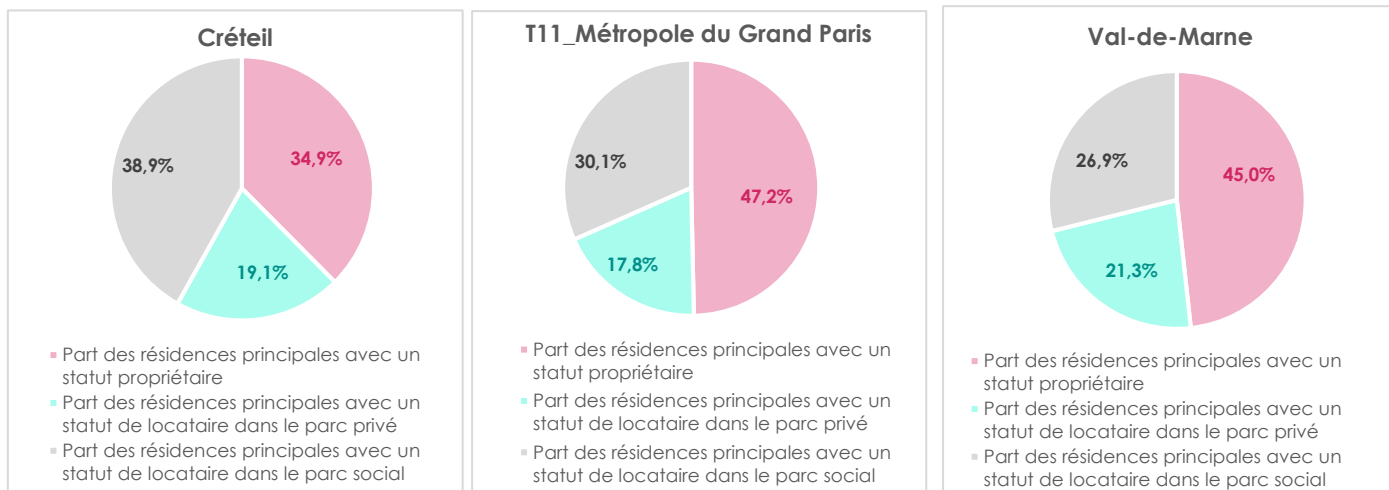
Sur les 633 207 logements du Val-de-Marne, plus de 6 % (38 809) sont situés à Créteil. A peine plus d'un tiers d'entre eux (34,9 %) sont habités par des propriétaires, soit – 10,1 points d'écart avec le niveau départemental (45,0 %). L'observation du parc locatif cristoliens montre que la part des résidences principales dans le parc social est *a contrario* significativement plus importante, + 12,0 points, rapportée à celle du niveau départemental, soit 38,9 % contre 26,9 % - (cf. figure 7).

⁸ Apl : aide personnalisée au logement

Alf : allocation de logement familiale

Als : allocation de logement sociale

Figure 7. Occupation des résidences principales à Créteil, sur le T11 et dans le Val-de-Marne

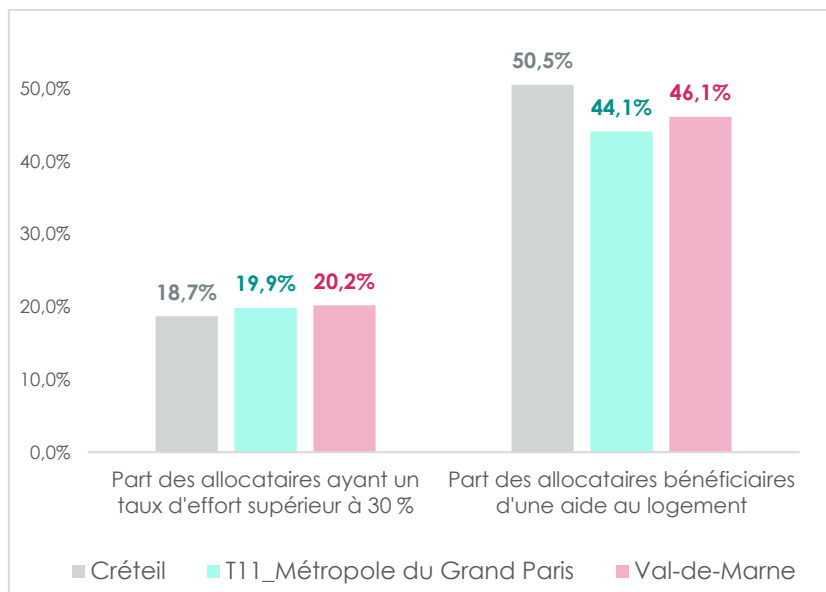


Source : BCE2019, recensement de la population 01/01/2017

De fait, au regard de ces données et des données socio-économiques des allocataires, identifiées préalablement, les bénéficiaires d'une aide au logement sont surreprésentés à Créteil (50,5 %), soit un écart de + 4,4 points par rapport à l'ensemble du Val-de-Marne et + 6,4 points avec le territoire 11 de la Métropole du Grand Paris.

Cependant, la part des allocataires, ayant un taux d'effort⁹ supérieur à 30 %, est inférieure de près - 1,5 point. La qualité de leur résidence principale intervient sur ce paramètre - (cf. figure 8).

Figure 8. Les bénéficiaires d'une aide au logement



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

⁹ Le taux d'effort est le rapport entre les dépenses au titre logement et les revenus des allocataires.

FICHE DIAGNOSTIC 6 : « INSERTION/ ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET ACCES AUX DROITS »

OBJECTIFS CAF :

« Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires et développer l'accès aux droits », ces objectifs participent des axes 1 et 2 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille.

Il s'agit notamment de créer les conditions favorables à l'insertion, de cibler les interventions de travail social sur les familles vulnérables, de concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale et de développer les partenariats permettant de simplifier l'accès aux droits.

A ce titre, la Caf s'est engagée dans la définition d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, d'un plan d'accueil des allocataires et a contribué au plan départemental de l'insertion.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Socio-économique - Insee	Créteil	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Taux d'activité des 15-24 ans	37,8 %	38,2 %	36,2 %
Dont actifs ayant un emploi	74,1 %	73,3 %	74,7 %
Taux de chômage des 15-24 ans	25,9 %	26,7 %	25,3 %
Taux d'activité des 25-64 ans	83,9 %	85,3 %	85,5 %
Dont actifs ayant un emploi	86,6 %	88,6 %	88,5 %
Taux de chômage des 25-64 ans	13,4 %	11,4 %	11,5 %
Part des cadres	13,7 %	14,7 %	18,9 %
Part des professions intermédiaires	20,0 %	20,6 %	19,8 %
Part des employés	25,7 %	23,7 %	21,6 %
Part des ouvriers	10,2 %	11,6 %	10,6 %
Part des artisans et commerçants	3,2 %	3,9 %	3,7 %
Part des retraités	3,9 %	4,3 %	4,0 %
Autres personnes sans activité professionnelle	21,8 %	19,6 %	20,0 %
② Public allocataire de la Caf	Créteil	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Bénéficiaires du Rsa	3 959	10 317	44 716
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	7 754	20 249	84 782
Bénéficiaires du Rsa majoré	384	1 083	4 239
Part des familles bénéficiaires du Rsa	17,9 %	14,1 %	13,8 %
Bénéficiaires de la prime d'activité	6 158	18 446	77 653
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	13 622	39 595	163 033
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	392	1 170	4 542
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	27,0 %	22,9 %	22,0 %
Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	27,5 %	24,2 %	23,6 %
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	60,5 %	53,4 %	50,7 %
Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité	136	365	1 545
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	7,0 %	5,6 %	5,9 %
Zone d'influence : nombre d'allocataires pour un centre social	4 307	6 565	7 374

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, 2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Si la population des jeunes cristoliens de 15 à 24 ans révolus (données Insee RP 01/01/2017) présente un taux de chômage (25,9 %) proche du taux départemental (25,3 %), celle des 25 à 64 ans présente quant à elle un taux de chômage (13,4 %) supérieur de près de 2 points. La représentation des catégories socioprofessionnelles¹⁰ apporte un éclairage complémentaire avec une population de cadres nettement sous-représentées de – 5,2 points et *a contrario*, celles des employés (+ 4,1 points et des personnes sans activités (+ 1,8 point) sont surreprésentées.

Ces données, complétées par les données allocataires, valident l'hypothèse d'une fragilité économique des travailleurs allocataires sur la commune de Créteil. Le revenu de solidarité active bénéficie notamment à 17,9 % des familles allocataires, soit 4,1 points de plus qu'à l'échelle départementale. Ce constat se vérifie aussi au niveau des bénéficiaires de la prime d'activité (27,0 % contre 22,0 %). Cependant, la vulnérabilité économique des familles allocataires s'identifie au travers de leur taux de dépendance aux prestations de la Caf à 50 % ou plus (60,5 % contre 50,7 % au niveau départemental).

De plus, avec cinq centres sociaux, Créteil dispose d'un meilleur taux de couverture au titre de l'animation de la vie sociale, facilitant l'accès aux droits, le soutien à la parentalité ou encore la vie citoyenne et l'insertion, avec un équipement pour 4 307 allocataires contre un pour 7 374 allocataires au niveau du Val-de-Marne - ([annexe 1](#)).

Enfin, en référence à l'[annexe 3](#), cette commune compte trois quartiers prioritaires de la politique de la ville¹¹ « Mont Mesly – La Habette – Coteux du sud », « Petit pré – Sablières » et « Les Bleuets » sur les 42 définis sur le département du Val-de-Marne.

En conclusion, l'étude de l'ensemble de ces données quantitatives renforce l'hypothèse d'une population cristolienne inscrite dans une situation de fragilité économique et professionnelle comparativement à l'ensemble du Val-de-Marne. Ce constat est soutenu par l'identification d'un taux plus important de bénéficiaires du revenu de solidarité active et d'allocataires dépendants à 50 % ou plus des prestations, croisé avec un taux également plus important de familles monoparentales à bas revenus.

¹⁰ Selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles sont distingués : les cadres, les professions intermédiaires, les employés, les ouvriers, les artisans et commerçants, les retraités et les personnes sans activité professionnelle, hors retraités.

¹¹ Ces nouveaux quartiers sont inscrits dans la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

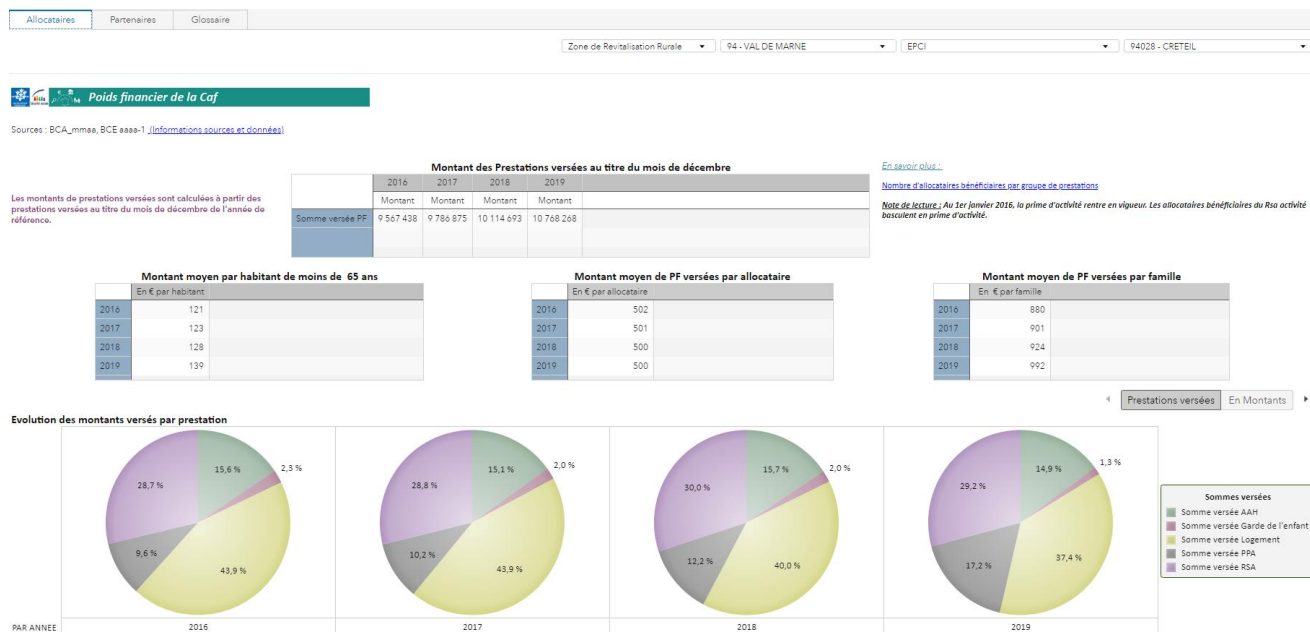
ANNEXE 1 – EQUIPEMENTS FINANCES PAR LA CAF

Petite enfance	Créteil	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Crèches collectives familiales et parentales	21	45	202
Places en crèches collectives familiales et parentales	1 045	2 098	9 616
Assistantes maternelles en crèches familiales	-	80	289
Haltes garderies	-	2	20
Places en haltes garderies	-	28	353
Micro-crèches	-	1	5
Places en micro-crèches	-	10	50
Multi-accueils	11	39	167
Assistantes maternelles en multi-accueils	-	-	14
Places en multi-accueils	443	1 302	5 867
Jardin d'enfants	-	-	3
Places en Jardin d'enfants	-	-	155
Relais assistantes maternelles	2	11	35
Assistantes maternelles en relais assistantes maternelles	-	58	314
Enfance-Jeunesse	Créteil	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Activités extrascolaires	6	19	50
Foyers jeunes travailleurs	1	1	4
Activités périscolaires	5	17	46
Accueils adolescents	5	14	32
Parentalité	Créteil	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Centres sociaux d'animation collective	5	9	33
Contrats locaux d'accompagnement scolaire	7	20	58
Lieux d'accueil enfants parents	1	5	21
Médiations familiales	2	3	3
Insertion-Accès-Animation	Créteil	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Animations locales	-	6	16
Centres sociaux	5	10	39

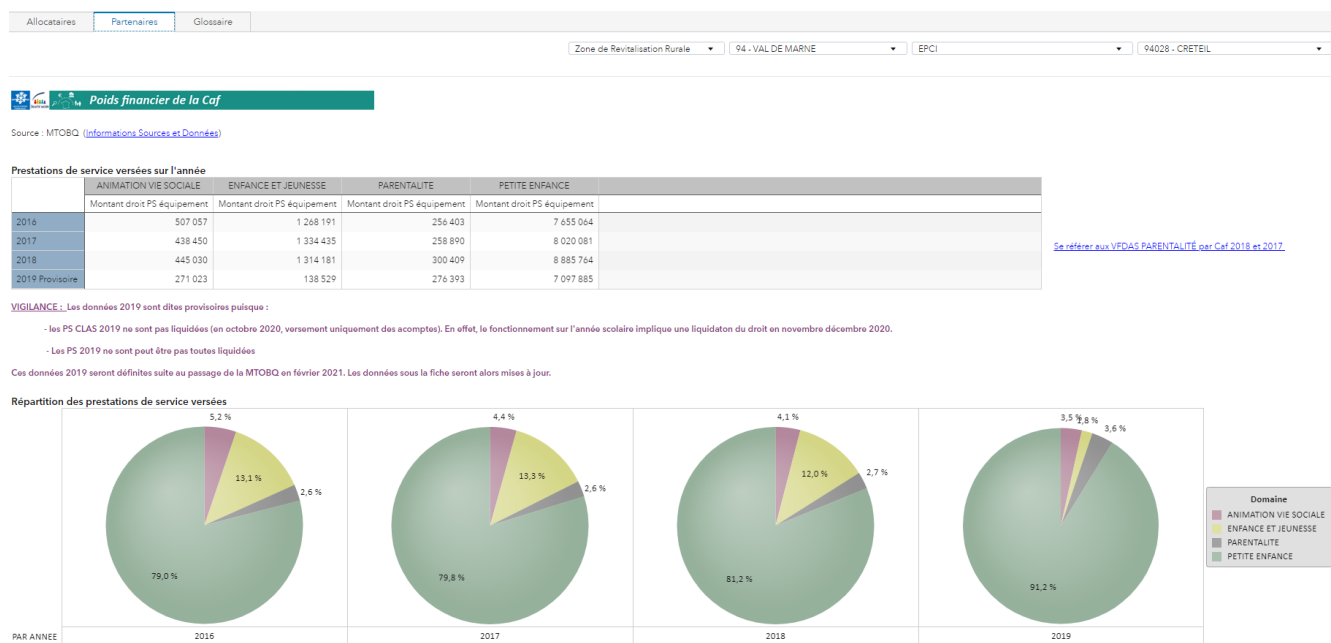
Sources : Caf- Omega / Sias Afc 2019

ANNEXE 2 – POIDS FINANCIER DE LA CAF

Au titre des allocataires (Hors aides sociales)



Au titre des partenaires, exclusivement les prestations de service ordinaires



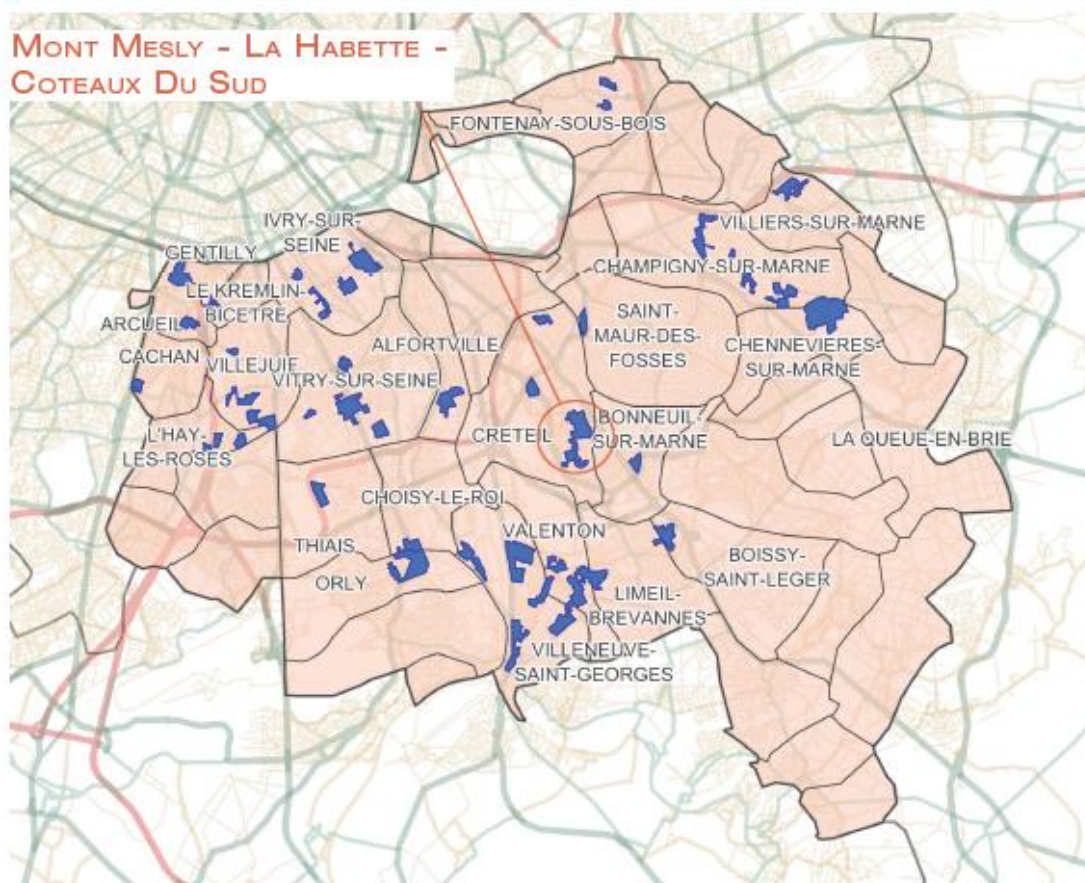
ANNEXE 3 – QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

La Calisse d'allocations familiales du Val-de-Marne dans le contrat de ville 2016-2020

QP094005

MONT MESLY - LA HABETTE - COTEAUX DU SUD

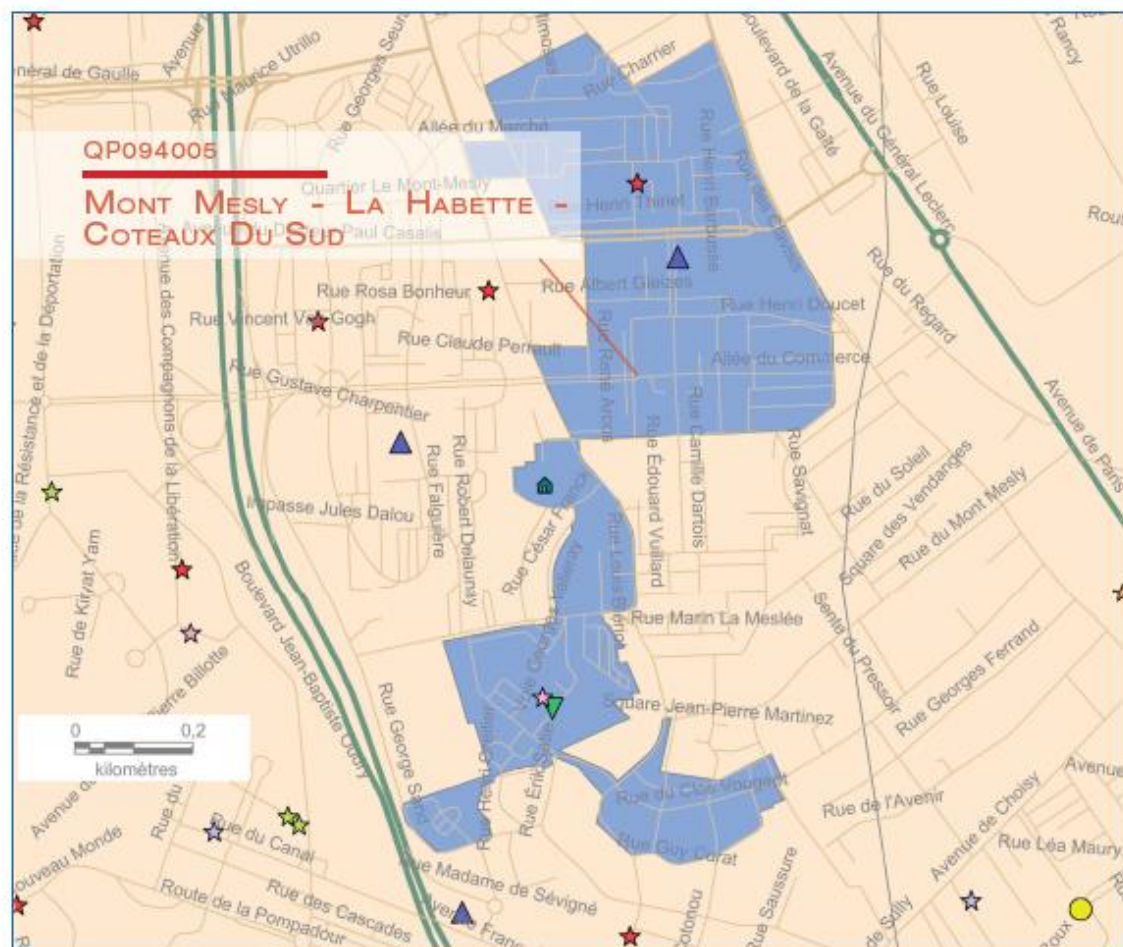
COMMUNE : CRÉTEIL



© Axion France - Francièmes 2006 réalisation Ctradi décembre 2017

1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
<ul style="list-style-type: none"> ☆ Halte garderie ☆ Multi accueil ☆ Micro crèche ☆ Crèche parentale ☆ Crèche familiale ☆ Crèche collective 	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Relais assistante maternelle ▲ Foyer jeune travailleur ▲ Centre social ◆ Espace de vie sociale ● Lieu d'accueil enfant parent 	<ul style="list-style-type: none"> — Réseau routier principal — Réseau routier secondaire — Réseau routier tertiaire — Réseau routier quaternaire — Réseau routier primaire — Réseau routier secondaire — Réseau routier tertiaire — Réseau routier quaternaire — Réseau routier primaire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quartier prioritaire □ Département □ Commune

© Axodom France - Francilèmes 2008 réalisation Ctrad décembre 2017

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP094005_94028	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	7 138	91 042	1 365 039
Allocataires	1 909	18 206	249 584
Part de la population couverte par la Caf (en %)	89,1	53,4	49,3
Structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	9,3	10,3	9,3
25 à 44 ans	48,1	53,6	55,2
45 à 59 ans	27,4	25,8	26,1
60 ans ou plus	15,2	10,2	9,4
Structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	40,5	37,5	35,8
couples sans enfant	5,1	3,9	3,9
familles monoparentales	25,7	20,4	18,1
couples avec enfant(s)	28,8	38,2	42,2
Familles allocataires	1 039	10 667	150 558
Selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	30,4	29,4	28,8
2 enfants	33,1	41,3	46,5
3 enfants ou plus	36,5	29,3	24,7
Enfants à charge	2 365	22 710	308 204
Selon l'âge (en %) :			
moins de 3 ans	14,2	17,0	17,0
3 à 5 ans	15,7	15,8	16,0
6 à 15 ans	48,4	49,9	50,6
16 à 17 ans	9,3	7,9	8,0
18 à 24 ans	12,4	9,4	8,4
Bénéficiaires d'une aide au logement	1 202	9 313	117 811
Selon le statut d'occupation et la nature du parc (en %) :			
location parc social	83,9	58,4	51,2
location parc privé	4,1	31,1	38,0
location en collectivité	11,0	5,7	7,2
Bénéficiaires de minima sociaux	643	4 712	55 381
Part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	24,2	18,4	15,8
Part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	9,5	7,5	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	405	3 159	40 724
Part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	13,6	13,8	14,7
Allocataires dans le champ des revenus*	1 713	15 963	221 149
Dont allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus (en %)	45,2	33,5	28,7
Selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
50 à 74 %	10,8	7,6	6,5
75 % ou plus	34,4	25,9	22,2
dont 100 %	79,7	81,3	82,2
Selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	20,5	17,7	15,9
couples sans enfant	nc	0,9	0,9
familles monoparentales	14,6	9,0	7,1
couples avec enfant(s)	8,9	5,9	4,8

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Mont Mesly - La Habette - Coteaux Du Sud », situé dans la commune de Créteil, compte 1 909 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 69,1 % de la population du quartier est couverte par une prestation.

La structure par âge des allocataires du quartier diffère de celle de la commune avec notamment une part légèrement plus faible de 25-44 ans (48,1 % contre 53,6 %) et une part légèrement plus élevée de 60 ans ou plus (15,2 % contre 10,2 %). Concernant la structure familiale, les couples avec enfant(s) sont particulièrement sous-représentés par rapport à la moyenne communale (28,8 % contre 38,2 %), tandis que les familles monoparentales sont surreprésentées (25,7 % contre 20,4 %). Par ailleurs, les familles avec trois enfants ou plus sont nombreuses dans le quartier (36,5 %).

Le quartier compte 1 202 bénéficiaires d'une aide au logement (soit 63,0 % des allocataires), dont la majorité est dans le parc social (83,9 %) et un bénéficiaire sur dix en collectivité (11,0 %).

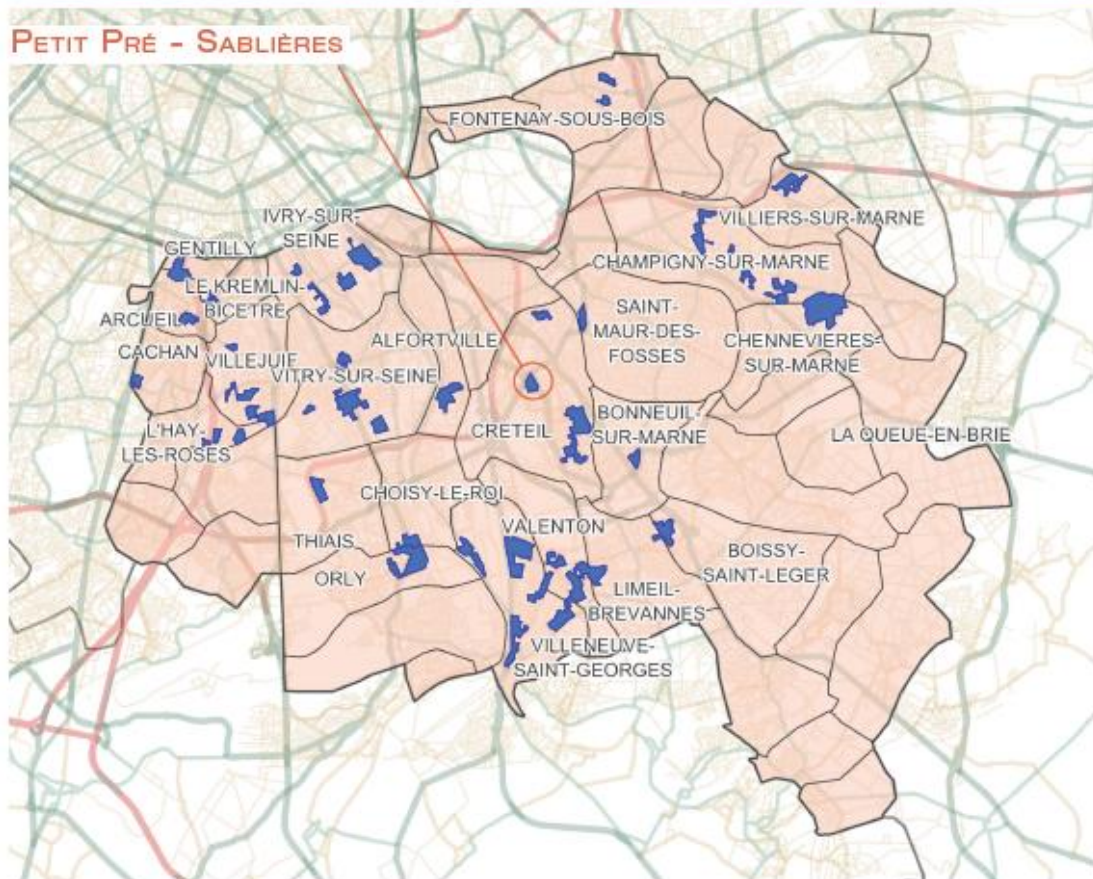
La part d'allocataires percevant le Revenu de solidarité active (Rsa) est plus élevée dans le quartier prioritaire que dans la commune (24,2 % contre 18,4 %), tout comme celle percevant l'Allocation aux adultes handicapés (9,5 % contre 7,5 %).

Ainsi, au total, 643 allocataires perçoivent un minimum social, soit 33,7 % des allocataires. Par ailleurs, la dépendance aux prestations est plus élevée dans le quartier prioritaire, avec 45,2 % des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus, contre 33,5 % dans la commune. ■

QP094006

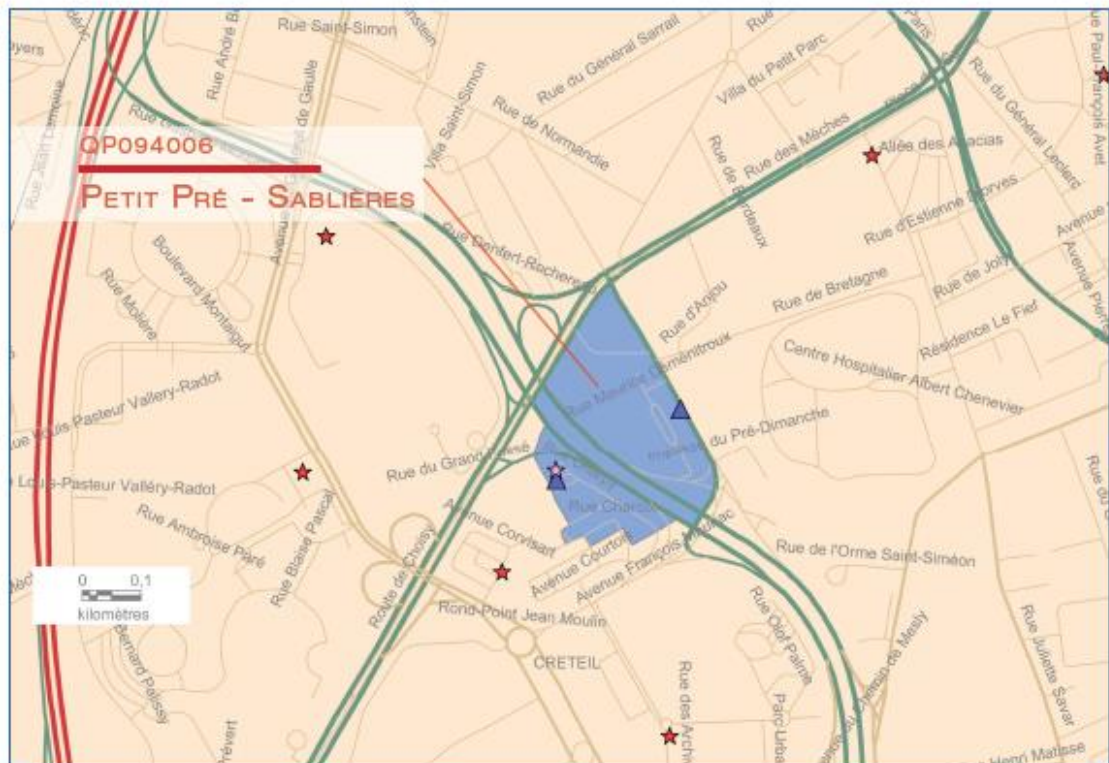
PETIT PRÉ - SABLIERES

COMMUNE : CRÉTEIL



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
★ Halte garderie	▼ Relais assistante maternelle	— Réseau routier principal	■ Quartier prioritaire
★ Multi accueil	■ Foyer jeune travailleur	— Réseau routier secondaire	□ Département
★ Micro crèche	▲ Centre social	— Réseau routier tertiaire	□ Commune
★ Crèche parentale	◆ Espace de vie sociale	— Réseau routier local	
★ Crèche familiale	● Lieu d'accueil enfant parent		
★ Crèche collective			

© Axidom France - Franolèmes 2006 réalisation Ctrad décembre 2017

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP094006_94028	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	1 149	91 042	1 365 039
Allocataires	172	18 206	249 584
Part de la population couverte par la Caf (en %)	36,2	53,4	40,3
Structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	8,1	10,3	9,3
25 à 44 ans	47,7	53,6	55,2
45 à 59 ans	29,7	25,8	26,1
60 ans ou plus	14,5	10,2	9,4
Structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	48,3	37,5	35,8
couples sans enfant	2,9	3,9	3,9
familles monoparentales	14,0	20,4	18,1
couples avec enfant(s)	34,9	38,2	42,2
Familles allocataires	84	10 667	150 558
Selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	29,8	29,4	28,8
2 enfants	39,3	41,3	46,5
3 enfants ou plus	31,0	29,3	24,7
Enfants à charge	178	22 710	308 204
Selon l'âge (en %) :			
moins de 3 ans	15,7	17,0	17,0
3 à 5 ans	10,7	15,8	16,0
6 à 15 ans	52,8	49,9	50,6
16 à 17 ans	10,7	7,9	8,0
18 à 24 ans	10,1	9,4	8,4
Bénéficiaires d'une aide au logement	88	9 313	117 811
Selon le statut d'occupation et la nature du parc (en %) :			
location parc social	60,2	58,4	51,2
location parc privé	30,7	31,1	38,0
location en collectivité	9,1	5,7	7,2
Bénéficiaires de minima sociaux	40	4 712	55 381
Part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	15,7	18,4	15,8
Part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	7,8	7,5	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	39	3 159	40 724
Part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	15,4	13,8	14,7
Allocataires dans le champ des revenus*	149	15 963	221 149
Dont allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus (en %)	30,9	33,5	28,7
Selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
50 à 74 %	6,7	7,6	6,5
75 % ou plus	24,2	25,9	22,2
dont 100 %	80,8	81,3	82,2
Selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	20,8	17,7	15,9
couples sans enfant	nc	0,9	0,9
familles monoparentales	6,0	9,0	7,1
couples avec enfant(s)	3,4	5,9	4,8

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Petit Pré - Sablières », situé dans la commune de Créteil, compte 172 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 36,2 % de la population du quartier est couverte par une prestation. Le quartier a le nombre d'allocataires et le taux de couverture parmi les plus faibles des quartiers du Val-de-Marne.

Comparé à la commune, le quartier prioritaire est légèrement surreprésenté par des allocataires plus âgés, que ce soit les 45-59 ans (29,7 % contre 25,8 %) ou les 60 ans ou plus (14,5 % contre 10,2 %). La moitié des allocataires est sans enfant, avec notamment une part très élevée d'allocataires isolés (48,3 % contre 37,5 %). L'autre moitié est avec enfant(s), même si les taux sont inférieurs à la moyenne communale, que ce soit pour les familles monoparentales (14,0 % contre 20,4 %) ou les couples avec enfant(s) (34,9 % contre 38,2 %).

Par rapport aux autres quartiers prioritaires du département, celui-ci a la part la plus faible de bénéficiaires d'une aide au logement (88 bénéficiaires, soit 51,2 % des allocataires), dont un peu plus de la moitié est dans le parc social (60,2 %) et une part importante dans le parc privé (30,7 %).

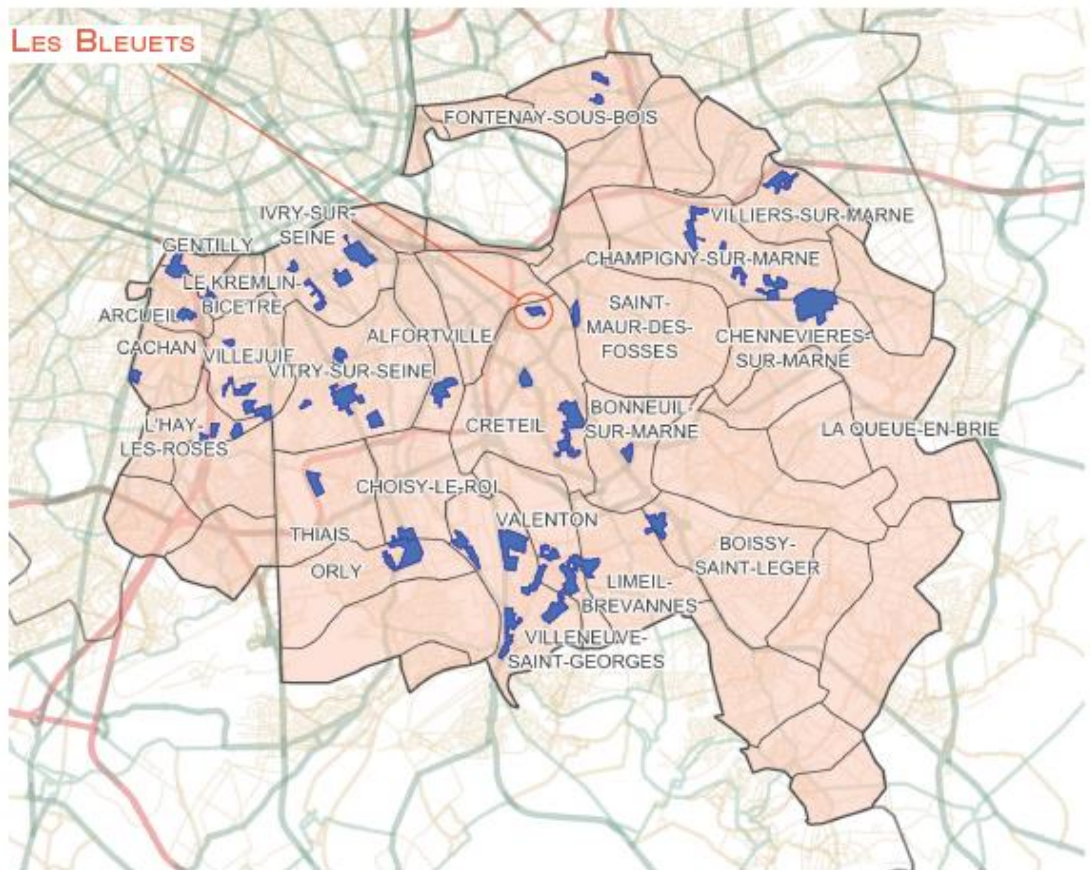
Ainsi, contrairement à la plupart des quartiers prioritaires, celui-ci a une répartition des bénéficiaires d'une aide au logement proche de celle de la commune.

Fait marquant, la part d'allocataires percevant le Revenu de solidarité active (Rsa) dans le quartier est inférieure à celle de la commune (15,7 % contre 18,4 %), tandis que pour l'Allocation aux adultes handicapés la part est la même (7,6 % et 7,5 %). Ainsi, au total, 40 allocataires perçoivent un minimum social, soit 23,3 % des allocataires. Pareillement, le quartier a le taux le plus faible de dépendance aux prestations parmi les quartiers du département (30,9 %), plus faible même que le taux de dépendance dans la commune (33,5 %). ■

QP094007

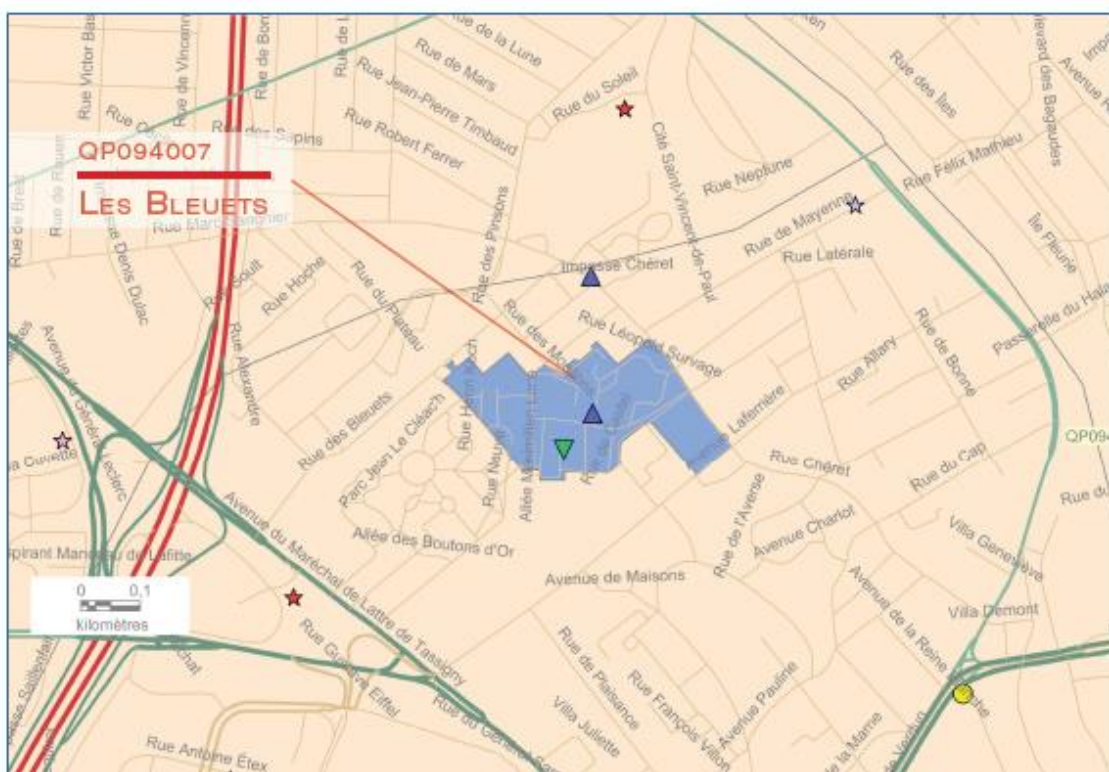
LES BLEUETS

COMMUNE : CRÉTEIL



1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
☆ Halte garderie	▼ Relais assistante maternelle	— Réseau routier	■ Quartier prioritaire
★ Multi accueil	■ Foyer jeune travailleur	— Réseau routier	□ Département
☆ Micro crèche	▲ Centre social	— Réseau routier	■ Commune
☆ Crèche parentale	◆ Espace de vie sociale	— Réseau routier	
☆ Crèche familiale	● Lieu d'accueil enfant parent	— Réseau routier	
☆ Crèche collective		— Réseau routier	

© Axidom France - Francilèmes 2008 réalisation Citrad décembre 2017

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP094007_94028	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	1 032	91 042	1 365 039
Allocataires	373	18 206	249 584
Part de la population couverte par la Caf (en %)	92,3	53,4	49,3
Structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	17,7	10,3	9,3
25 à 44 ans	49,6	53,6	55,2
45 à 59 ans	22,3	25,8	26,1
60 ans ou plus	10,5	10,2	9,4
Structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	41,3	37,5	35,8
couples sans enfant	5,1	3,9	3,9
familles monoparentales	21,7	20,4	18,1
couples avec enfant(s)	31,9	38,2	42,2
Familles allocataires	200	10 667	150 558
Selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	28,0	29,4	28,8
2 enfants	36,0	41,3	46,5
3 enfants ou plus	36,0	29,3	24,7
Enfants à charge	446	22 710	308 204
Selon l'âge (en %) :			
moins de 3 ans	18,6	17,0	17,0
3 à 5 ans	15,9	15,8	16,0
6 à 15 ans	48,9	49,9	50,6
16 à 17 ans	8,3	7,9	8,0
18 à 24 ans	8,3	9,4	8,4
Bénéficiaires d'une aide au logement	251	9 313	117 811
Selon le statut d'occupation et la nature du parc (en %) :			
location parc social	80,5	58,4	51,2
location parc privé	13,1	31,1	38,0
location en collectivité	2,0	5,7	7,2
Bénéficiaires de minima sociaux	84	4 712	55 381
Part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	14,2	18,4	15,8
Part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	8,3	7,5	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	72	3 159	40 724
Part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	19,4	13,8	14,7
Allocataires dans le champ des revenus*	308	15 963	221 149
Dont allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus (en %)	34,4	33,5	28,7
Selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
50 à 74 %	12,7	7,6	6,5
75 % ou plus	21,8	25,9	22,2
dont 100 %	77,6	81,3	82,2
Selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	13,3	17,7	15,9
couples sans enfant	nc	0,9	0,9
familles monoparentales	11,7	9,0	7,1
couples avec enfant(s)	7,5	5,9	4,8

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Les Bleuets », situé dans la commune de Créteil, compte 373 allocataires de la Caf. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 92,3 % de la population du quartier est couverte par une prestation, soit l'un des taux de couverture les plus élevés des quartiers du Val-de-Marne.

Le quartier se caractérise notamment par une part élevée de moins de 25 ans (17,7 %), tandis que la moyenne des autres quartiers s'établit à 5,2 %. Les 25-44 ans et les 45-59 ans sont quant à eux légèrement sous-représentés par rapport à la commune (49,6 % contre 53,6 % et 22,3 % contre 25,8 %). S'agissant de la structure familiale, l'écart le plus marqué concerne la sous-représentation des couples avec enfant(s) (31,9 % contre 38,2 %). Tandis que les allocataires isolés sont légèrement surreprésentés (41,3 % contre 37,5 %).

Le quartier compte 251 bénéficiaires d'une aide au logement (soit 67,3 % des allocataires), dont une grande partie est dans le parc social (80,5 %) et 13,1 % dans le parc privé.

Fait marquant, la part d'allocataires percevant le Revenu de solidarité active (Rsa) dans le quartier est inférieure à celle de la commune (14,2 % contre 18,4 %). C'est d'ailleurs la proportion la plus faible des quartiers du département. Concernant l'Allocation aux adultes handicapés, la part des bénéficiaires est proche de celle de la commune (8,3 % et 7,5 %). Ainsi, 84 allocataires perçoivent un minimum social (soit 22,5 % des allocataires), ce qui en fait le quartier avec le taux de bénéficiaires de minima sociaux le plus faible du Val-de-Marne. Quant à la dépendance aux prestations, elle est à peu près équivalente dans le quartier prioritaire et la commune, soit 34,4 % des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus, contre 33,5 % dans la commune. ■